

ANALYSE DES PERFORMANCES DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Madame DERDER NACERA
Université M'hamed Bougara Boumerdes

Résumé :

Cet article est une tentative d'analyse, durant la période allant de 1990 à 2003, des performances du système bancaire algérien.

Afin de pouvoir évaluer les performances du système bancaire algérien sur le plan institutionnel, le présent article commence par étudier la composition de l'infrastructure financière algérienne. L'analyse de la contribution de cette infrastructure dans le financement de l'économie nationale porte, tout d'abord, sur l'étude de l'intervention des banques commerciales dans le financement de l'économie traitée, en suite, la question relative au refinancement des banques commerciales auprès de la banque centrale et du marché monétaire.

Quant à l'évaluation de l'intermédiation financière en Algérie, cet article se base sur l'impact des crédits à l'économie sur le Produit Intérieur Brut (PIB) ainsi que sur les composantes de masse monétaire.

En conclusion sont cités les principaux dysfonctionnements du système bancaire algérien ainsi que la nécessité de lancer de nouvelles réformes bancaires.

Introduction :

Suite au passage d'une économie d'endettement où les entreprises sont financées essentiellement par le crédit à une économie de marché, l'économie nationale est appelée à relever un certain nombre de défis pour s'engager dans une croissance durable. Ces défis à relever impliquent des réformes profondes dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie.

La dominance du crédit dans le financement de l'économie algérienne fait que le système bancaire algérien se trouve, de nos jours, au centre des réformes économiques notamment celles lancées à partir de 1990.

Le but de cet article est d'analyser la situation de l'intermédiation financière en Algérie et de soulever ainsi l'impact des réformes bancaires, entamées depuis 1990, sur le rôle que joue le système bancaire dans le financement de la croissance économique. Pour cela nous allons essayer de répondre à la question suivante :

- quels sont les points de blocage qui empêchent le système bancaire algérien de répondre aux exigences d'une économie de marché ?

I/ Analyse des performance du système bancaire algérien sur le plan institutionnel :

1/ L'infrastructure financière Algérienne :

banques et établissements de crédit

A coté des banques existantes avant la réforme et les banques créées sur la base de la loi n°90-10 du 10 Avril 1990, le système bancaire algérien se compose actuellement des institutions financières suivantes :

A/ La Banque d'Algérie :

La Banque d'Algérie a pris la relève de la Banque Centrale d'Algérie. Aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit, la Banque d'Algérie est devenue une autorité monétaire indépendante vis-

à-vis de toute tutelle, détenant des pouvoirs considérables sur les banques commerciales et sur les investissements étrangers.

B/ les banques publiques :

Les banques publiques algériennes comprennent six (06) banques commerciales publiques, une caisse de mutualité agricole autorisée à effectuer les opérations de banques ainsi qu'un établissement financier (Banque Algérienne de Développement).

Avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, ces banques publiques, existantes avant 1990, devaient exercer conformément aux exigences de cette loi, Pour cela un agrément du conseil de la monnaie et du crédit est indispensable. Les dates d'agrément des banques publiques algériennes par le conseil de la monnaie et du crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau n°1
Date d'agrément et nombre d'agences
des banques publiques algériennes

Banques publiques	Date d'agrément	nombre d'agences en 2001
1-le crédit populaire d'Algérie (CPA)	06/04/97	135
2-la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP/Banque)	06/04/97	185
3-la Banque Nationale d'Algérie (BNA)	25/09/97	189
4-la Banque Extérieur d'Algérie (BEA)	17/02/02	76
5- la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)	17/02/02	315
6-la Banque de Développement Local (BDL)	17/02/02	170
7-la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)	06/04/97	-----
8-la Banque Algérienne de Développement (BAD)	-----

D'après ce tableau on remarque que les banques publiques n'ont été agréées qu'à partir de 1997, ce qui signifie que durant la période allant de 1990 jusqu'à leur agrément le conseil de la monnaie et du crédit a permis à ces banques d'exercer en dehors des exigences de la loi 90-10.

Pour ce qui est de la caisse nationale de mutualité agricole, cette dernière a été agréée par le conseil de la monnaie et du crédit (autorisée à effectuer les opération de banque) malgré qu'elle n'a pas été constituée en la forme d'une société par actions*. Ce même établissement a été agréé par le ministère des finances pour effectuer des opérations d'assurance.

- selon l'article 128 de la loi sur la monnaie et le crédit les banques et établissements financiers doivent être constitués sous forme d'une société par actions.

Les six banques commerciales publiques (BNA, CPA, BEA, BADR, BDL, et CNEP/Banque) disposent d'un réseau d'agences important, il est composé, en 2001, de 1070

agences. Selon les déclarations des banques commerciales publiques, ce réseau ne comprend que 987 agences, chose qui nécessite le renforcement de la supervision bancaire.

C/ les banques commerciales privées :

En 2002, les banques commerciales privées (algériennes, étrangères et mixtes) présentent sur le marché algérien ainsi que leur date d'agrément sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau n°2
Les banques commerciales privées et leur date d'agrément**

Banques commerciales privées	Date d'agrément
El baraka bank	03/11/90
Citibank	18/05/98
Arab banking corporation ABC	24/09/98
Compagnie algérienne de banque CAB	28/10/99
Natexis amana banque	27/10/99
Société générale	04/11/99
Banque générale méditerranéenne BGM	30/04/00
Al ryan algérian bank	08/10/00
Arab bank	15/10/01
Bnp paribas	31/01/02

après 2002, et en plus des banques citées dans le tableau ci-dessus, quatre nouvelles banques commerciales privées ont été agréées par le conseil de la monnaie et du crédit : Trust banque algérie, Arco bank, Algérie gulf bank, Housing bank for trade and finance.

D'après le tableau n°2, on remarque que depuis 1998 le système bancaire algérien est devenu largement ouvert aux établissements privés. Le réseau des banques commerciales privées qui comprend actuellement moins de 30 agences reste très limité, par rapport à celui des banques commerciales publiques, surtout avec la liquidation des deux banques El-Khalifa avec 24 agences et la BCIA avec 12 agences.

D/ les établissements financiers :

Huit établissements financiers ont obtenu l'agrément du conseil de la monnaie et du crédit et cela jusqu'au premier semestre 03.

**Tableau n° 3
Les établissements financiers et leur date d'agrément**

Etablissements financiers	Date d'agrément
Union bank	07/05/95
Salem	28/06/97
Finalep	06/04/98
Mouna bank	08/08/98
Société de refinancement hypothécaire	06/04/98
Algérien international bank	21/02/00
Sofinance	09/01/01
Arab leasing corporation	20/02/02

A côté de cet ensemble d'intermédiaires financiers, il est à rappeler l'existence :

- du trésor public avec ses services déconcentrés, les trésoreries de wilaya qui relèvent du ministère des finances et qui font des opérations de banque (collecte des ressources).
- les services financiers de la poste sont exercés par le centre des chèques postaux qui fait également certaines opérations de banque (collecte des ressources, rapatriements et transferts de fonds). A noter que ce dernier a été transféré à un opérateur public « Algérie poste »

Cette organisation du système bancaire qui se limite à deux catégories d'établissements : banques et établissements financiers n'est pas de nature à favoriser le développement de l'intermédiation financière bancaire, car l'inexistence de banques d'investissement spécialisées et de banques d'affaires a pour effet de marginaliser une multitude de nouveaux projets d'investissement, chose qui se répercute négativement sur le développement économique.

2/ Les organes de direction et de contrôle **du système bancaire algérien**

A/Le conseil de la monnaie et du crédit :

La loi 90-10 instaure un conseil de la monnaie et du crédit qui agit à la fois en tant que conseil d'administration de la Banque d'Algérie et en tant qu'autorité monétaire. En 2001 des aménagements ont été apportés à la loi 90-10 qui ont pour objet de scinder le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes : le premier est constitué de conseil d'administration qui est chargé de l'administration et la direction de la Banque d'Algérie, le second organe est constitué par le conseil de la monnaie et du crédit qui est chargé de jouer le rôle d'autorité monétaire.

B/ La commission bancaire :

Le contrôle du système bancaire est exercé par la commission bancaire qui s'appuie sur les services de la banque centrale pour exercer sa mission. En cas de manquement de la réglementation par une banque ou un établissement financier, la commission bancaire peut prononcer des sanctions disciplinaires qui peuvent aller de l'avertissement jusqu'au retrait de l'agrément.

Dans ce cadre, la commission bancaire a décidé la liquidation des banques : El-khalifa, la BCIA et de l'union banque dernièrement sans oublier l'Algerian International Bank qui est gérée par un administrateur provisoire depuis plus de deux années. Suite à ses crises bancaires, les autorités monétaires ont procédé à la révision de la réglementation d'où l'article 104 de l'ordonnance 03/11 d'août 2003 qui « interdit à une banque ou à un établissement financier de consentir des crédits à ses dirigeants, à ses actionnaires ou aux entreprises du groupe de la banque et de l'établissement financier » suite à cet article les banques sont en train de connaître des difficultés pour faire vivre leurs sociétés. C'est le cas à titre d'exemple de la CNEP/ banque qui finance sa filiale de promotion immobilière ou la trust qui entretient une filiale dans les assurances.

Il est important de noter qu'après la liquidation des banques privées sus - citées, une société par actions de garantie des dépôts bancaires en monnaie nationale a été créée (la création de cette société a été prévue par les dispositions de la loi 90-10). Le fonds géré par cette société est alimenté, pour partie, par les banques, et pour partie, par le trésor public dont la participation au fonds est égale à celle de l'ensemble des banques.

Il ressort des dispositions de la loi 90-10 que le Trésor participe, au même titre que l'ensemble des banques, au remboursement des dépôts alors qu'il n'exerce aucun pouvoir de contrôle sur la gestion, la liquidité ou la solvabilité des banques.

C/ Le ministère des finances :

Le ministère des finances assure un encadrement strict des banques publiques.

En sa qualité de représentant exclusif de l'Etat propriétaire, le ministère des finances exerce une véritable tutelle par le biais de son pouvoir de nomination des membres de l'assemblée générale et des conseils d'administration des banques et établissements financiers publics. En tant que gestionnaire des finances publiques, le ministère des finances dispose du pouvoir d'arbitrage entre assainissement des banques publiques et assainissement des entreprises. L'expérience montre que le ministère des finances préfère arbitrer en faveur des banques au détriment des entreprises qui demeurent la véritable source de création des richesses. En tant que régulateur de fait du système bancaire (pouvoir partagé avec la banque centrale), le ministère des finances dispose d'un grand pouvoir d'orientation des banques lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les mesures de recapitalisation et d'assainissement des banques (montant, durée des conventions de rachat des créances des banques et taux d'intérêt pratiqués sur ces conventions).

De cet encadrement assuré par le ministère des finances ressort l'absence d'autonomie des établissements de crédit chose qui accroît la fragilité des banques et établissements financiers publics.

II/ Evaluation du financement bancaire en Algérie**de 1990 à 1997 :**

Après avoir étudié la composition de l'infrastructure financière algérienne, nous allons passer à l'étude de la contribution de cette infrastructure dans le financement de l'économie. Pour cela nous avons jugé important de scinder notre travail, à ce niveau, en deux points : le premier portera sur l'évaluation de l'intervention du système bancaire algérien durant la période de la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel du fonds monétaire international (1994-1997) ; le second point concerne l'analyse des performances du système bancaire algérien après l'achèvement du programme d'ajustement structurel (1998-2003).

1/ Les banques commerciales et le financement de l'économie 1990-1997 :

Cette période est marquée essentiellement par le passage d'une économie d'endettement et de découvert bancaire, où les entreprises sont financées essentiellement par le crédit, à une économie de marché où le marché des capitaux doit jouer un rôle principal dans le financement de l'économie. Afin de créer un nouveau cadre dans lequel évoluera le système bancaire algérien, les autorités monétaires ont promulgué la loi relative à la monnaie et au crédit qui a ouvert, pour la première fois, le secteur bancaire à l'investissement privé.

Notons que cette période 1990-1997 se caractérise, d'un côté, par la rareté des ressources suite à la baisse considérable des ressources des hydrocarbures et d'un autre côté par l'augmentation des prêts bancaires. Cette période est marquée également par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International qui a été appuyé par diverses opérations d'assainissement et de recapitalisation des banques algériennes notamment avec la mise en place du dispositif banque – entreprise.

Dans cet ordre d'idées, nous allons analyser l'impact des réformes entamées durant cette période sur la banque algérienne notamment en ce qui concerne son intervention dans le financement de l'économie.

A/ Evolution des crédits à l'économie de 1990 à 1997 :

Durant la période allant de 1990 à 1997, et d'après le tableau ci-dessous, le montant des crédits à l'économie passe de 247 milliards de dinars en 1990 à 753,8 milliards de dinars en 1997 soit une évolution moyenne annuelle de 72,4 milliards de dinars. Cette évolution importante des

crédits à l'économie s'explique par l'amélioration de la liquidité des banques commerciales et cela suite à l'opération de rachat des découverts bancaires des entreprises publiques par le trésor public. Ces flux ont permis d'apporter des liquidités importantes aux banques qui les ont mises en conditions, relativement favorables, d'accroître les crédits à l'économie.

Tableau n° 4
Evolution des crédits à l'économie de 1990 à 1997
Unité : milliards de dinars

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Crédits à l'économie	247,0	325,8	465,8	220,2	305,8	565,6	776,8	753,8
Crédits des banques commerciales	181,3	217,4	386,9	190,8	255,4	375,3	517,7	534,9
Dont refinancement banque d'Algérie	65,7	108,4	78,3	29,4	50,4	190,3	259,1	218,9

Cette opération d'assainissement du bilan des banques par transformation du découvert des entreprises publiques en actifs financiers émis par le Trésor public explique la configuration actuelle des portefeuilles des banques qui sont constitués pour une grande part de créances sur le Trésor public dont la durée est longue.

L'année 1997 s'est caractérisée par la liquidation du fonds d'assainissement et la mise en œuvre soutenue du dispositif banque - entreprise.

D'après le tableau n°4, on remarque également l'augmentation appréciable du refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie, qui a appuyé la capacité de fonds prêtables des banques. Cette augmentation du refinancement a été accompagnée d'une augmentation du taux de réescompte qui passe de 11,5% en 1992 à 15% en 1994. En 1995, le refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie a atteint 190,3 milliards de dinars contre un plafond normatif fixé à 90,4 milliards de dinars. Cela reflète l'acuité des tensions sur la liquidité bancaire.

En ce qui concerne le refinancement des banques auprès du marché monétaire, et comme l'indique le tableau ci-dessous, l'offre de fonds sur le marché monétaire interbancaire enregistre un taux de croissance significatif d'une année à une autre et cela suite à la reconstitution de la liquidité des banques.

Tableau n°5
Evolution du refinancement des banques auprès du marché monétaire
Unité : milliards de dinars

	1993	1994	1995	1996	1997
Refinancement des banques auprès du marché monétaire interbancaire	15,3	21,7	25,7	61,2	67,3
Refinancement des banques auprès du marché monétaire interbancaire	-----	41,4	18,4	138,2	10

L'amélioration des liquidités des banques primaires, suite aux différentes opérations d'assainissement, de recapitalisation ainsi que l'augmentation appréciable du refinancement des banques commerciales auprès de la banque centrale et du marché monétaire, explique l'importante évolution des crédits à l'économie durant la période allant de 1990 à 1997.

B/L'impact des crédits bancaires sur l'économie nationale **(1990-1997)**

Dans le présent point, nous allons étudier l'impact des crédits à l'économie, qui ont connu une importante évolution, sur le Produit Intérieur Brut ainsi que sur les composantes de la masse monétaire.

a/Les crédits à l'économie et le produit intérieur brut PIB

Alors que les crédits à l'économie enregistrent un taux d'évolution de près de 43% en 1992 par rapport à 1991, le PIB enregistre un taux d'évolution de 19% seulement. En 1995, on remarque également que les crédits à l'économie enregistrent un taux d'évolution de 85% par rapport à 1994 ; et le PIB enregistre un taux de 33% seulement.

L'évolution comparée de la variation des crédits à l'économie et du PIB est synthétisée dans le tableau suivant :

Tableau n°6
Evolution comparée des crédits à l'économie et du PIB
Unité : milliards de dinars

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Crédits à l'économie	247,0	325,8	465,2	220,2	305,8	565,6	776,9	755,8
PIB	556,0	884,0	1045,0	1161,7	1473,4	1966,0	2494,5	2716,4
Crédits à l'économie/PIB	44,4	36,8	44,5	19,0	20,8	28,8	31,1	26,5
Variation en % des crédits à l'économie	27,0	31,9	42,8	52,7	38,9	85,0	37,3	-3,0
Variation en % du PIB	31,4	59,0	19,0	11,2	26,8	33,4	26,8	9,0

D'après ce tableau, on remarque que durant les années qui viennent juste après l'opération d'assainissement de l'économie nationale (1992-1993) et le rééchelonnement de la dette extérieure (1995) l'écart entre l'évolution des crédits à l'économie et le PIB est très important. **Ceci prouve que durant ces années les crédits à l'économie n'ont pas été accompagnés parallèlement par une augmentation de la production en terme physique.**

Il est important de noter que malgré l'opération de rachat par le Trésor public des créances détenues par les banques sur les entreprises publiques, la monnaie créée n'a pas servi à accompagner les activités productives des entreprises cela suite à leur situation catastrophique. Le financement des entreprises financièrement déstructurées ainsi que la baisse du taux de change ont pour conséquence l'augmentation des besoins de financement de l'économie. La forte croissance des crédits aux entreprises, qui ne contribuent donc que pour une part à la satisfaction de la demande des biens et services, compense largement l'effet du désendettement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire.

Afin de mieux cerner les causes et les conséquences de cette forte expansion des crédits aux entreprises qui ne participent que d'une façon limitée à la satisfaction des besoins des agents économiques, nous allons étudier quelques indicateurs monétaires.

b/Les crédits à l'économie et la liquidité de l'économie :

D'après le tableau ci-dessous, on remarque que la monnaie fiduciaire occupe une place très importante dans la structure de la masse monétaire. On remarque également qu'avec le lancement de l'opération d'assainissement de l'économie le ratio de liquidité enregistre une croissance durant les années 1992 par rapport à 1991; 1993 par rapport à 1992 et 1997 par rapport à 1996. Cette situation a été accompagnée par l'expansion du multiplicateur monétaire qui enregistre à son tour un rythme de croissance assez important.

Tableau n°7
Evolution de la masse monétaire en Algérie 1990-1997
Unité : milliards de dinars

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Monnaie de base (monnaie de la banque centrale)	138,7	161,9	197,8	250,4	237,2	255,2	305,7	356,3
Dont : monnaie fiduciaire	135,9	157,7	185,4	212,0	224,3	252,3	293,5	341,7
Masse monétaire M2	343,0	416,2	515,9	625,2	723,6	799,6	915,1	985,7
Dont : quasi-monnaie	72,9	90,3	146,2	182,0	247,7	280,5	325,9	411,4
Ration de liquidité M2/PIB	62,0	47,1	49,4	54,0	49,1	40,7	36,6	39,9
Quasi-monnaie/M2	0,21	0,22	0,28	0,29	0,34	0,35	0,35	0,41
Monnaie fiduciaire /M2	0,40	0,38	0,36	0,34	0,31	0,31	0,32	0,35
Multiplicateur monétaire (M2/monnaie de base)	2,47	2,57	2,60	2,49	3,05	3,13	2,99	2,76

On peut donc conclure que la forte croissance des crédits à l'économie est à l'origine de la tendance à la hausse de l'inflation en Algérie comme en témoigne la croissance de la masse monétaire en terme de M2 et l'expansion du multiplicateur monétaire. Quant à la croissance de la monnaie fiduciaire cet agrégat reflète le faible développement du système des paiements qui n'a pas réussi à soulever l'effet négatif des tensions de liquidité sur la production.

2/ Les banques commerciales et le financement de l'économie de 1998 à 2003 :

Cette période se caractérise par l'achèvement du programme d'ajustement structurel et par un système bancaire largement ouvert devant l'investissement privé qu'il soit national ou étranger. Elle est marquée également par la poursuite de l'opération d'assainissement financier du portefeuille des banques publiques et la recapitalisation des établissements bancaires. L'importance de ces opérations d'assainissement des banques publiques s'illustre à travers leur coût qui passe de 1400 milliards de dinars en 1998 à 2000 milliards de dinars en 2001. Dans ce cadre, nous allons essayer analyser et d'évaluer l'intervention du système bancaire algérien, après son élargissement, dans le financement de l'économie nationale.

A/évolution des crédits à l'économie de 1998 à 2003 :

Selon le tableau n°8 on remarque que les crédits accordés par les banques à l'économie, essentiellement aux entreprises publiques et privées, enregistrent un taux d'accroissement moyen annuel inférieur à 10%. Ce taux demeure faible à comparer à celui de la masse monétaire qui est supérieur à 20% (durant la période allant de 1998 à 2003).

Tableau n°8
Evolution des crédits à l'économie de 1998 à 2003

Unité : milliards de dinars

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Crédits à l'économie	906,2	1150,7	933,7	1078,4	1266,8	1398,6
Refinancement banque Centrale	226,3	310,8	170,5	0,0	0,0	0,0

En ce qui concerne le refinancement de la Banque Centrale, l'injection massive de liquidité par le Trésor, au titre de remboursement du service de la dette, efférent à l'assainissement financier du portefeuille des banques, d'une part, et au titre de la recapitalisation des banques publiques, d'autre part, fait que ces dernières, à l'instar du Trésor public, n'ont pas besoin de recourir à la banque centrale pour couvrir leurs besoins de financement. Les banques publiques, du fait des excédents de trésorerie inutilisés, se placent en position de prêteur sur le marché monétaire comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau n°9
Evolution des transactions sur le marché monétaire 1998-2003

Unité : milliards de dinars

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Banque d'Algérie	63,0	89,7	61,5	0	0	0
Dont						
- adjudications	47,4	79,5	61,5	0	0	0
- pensions	16,0	10,2	0	0	0	0
Marché interbancaire	71,5	86,8	97,8	62,4	42,52	43,62
Dont						
- marché au jour le jour	4,3	0	0	0	0	0
- marché à terme	67,2	86,8	97,8	62,4	42,52	43,62
Total marché monétaire	134,5	176,5	159,3	62,4	42,52	43,62

De ce tableau ressort la diminution du volume des transactions sur le marché monétaire, il ressort également, qu'à partir de 2001, le marché monétaire est un marché hors Banque Centrale en raison des excédents qui caractérisent la trésorerie des banques. Ces dernières préfèrent effectuer des placements à long terme d'où l'absence des opérations sur le marché à court terme, la politique de l'open market n'est pas pratiquée sur le marché monétaire.

B/L'impact des crédits bancaires sur l'économie nationale de 1998 à 2003

Après avoir tracé l'évolution des crédits à l'économie durant la période allant de 1998 à 2003, nous allons essayer d'analyser et d'évaluer, à ce niveau, l'impact des crédits bancaires sur l'économie nationale.

a/Les crédits à l'économie et le produit intérieur brut PIB

D'après le tableau n° 10 on remarque qu'au cours de la période considérée, les crédits à l'économie représentent moins de 30% du PIB ce qui constitue une préoccupation majeure pour le devenir de l'économie en raison de ses répercussions négatives notamment sur la croissance et le développement économique ainsi que sur la création d'emplois. **Cette situation traduit le peu d'engagement des banques commerciales en matière de financement de l'économie.** La

part relative des crédits à l'économie dans les contreparties de la masse monétaire diminue fortement (64% en 1999 et 43% en 2002).

Tableau n°10
Evolution des crédits à l'économie 1998-2003

Unité : milliards de dinars

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Crédits à l'économie	906,2	1150,7	933,7	1078,4	1266,8	1380,2
PIB	2830,5	3248,2	4098,8	4235,6	4455,3	5149,0
Crédits à l'économie/ PIB	0,32	0,35	0,24	0,25	0,28	0,26
Crédits à l'économie/ M2	0,57	0,64	0,46	0,43	0,43	0,40

Ces différents indicateurs relatifs aux crédits à l'économie (faible taux de croissance, nette diminution de leur part relative dans le total de la masse monétaire et dans le PIB) traduisent les difficultés rencontrées par les entreprises pour couvrir leurs besoins d'investissement et, pour assurer le financement de la croissance économique. Cette situation est confirmée par la structure des crédits bancaires distribués à l'économie (voir tableau n°11)

Tableau n°11
Structure des crédits à l'économie en %

	1998	1999	2000	2001	2002
Crédits à l'économie	100	100	100	100	100
Crédits à court terme	45	48	44	47	50
Crédits à moyen long terme	55	52	56	53	50

La structure de financement de l'économie par les banques fait ressortir une légère dominance des crédits à MLT. En réalité, une grande part des ces crédits résulte de la transformation des crédits à court terme en crédit à MLT (assainissement des banques) il s'agit également, des crédits extérieurs non remboursés, en raison des différentes dévaluations du dinar. **Il ressort donc que les crédits à court terme représentent l'essentiel du financement bancaire.**

Les parts de marché des banques publiques et privées sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau n°12
Evolution des parts de marché des banques publiques et privées
En%

	1999	2000	2001	2002
Dépôts	100	100	100	100
-banques publiques	98,6	74,8	92,2	87,5
-banques privées	1,4	5,2	7,8	12,5
Crédits	100	100	100	100
-banques publiques	98,8	97,3	95,9	85,7
-banques privées	1,2	2,7	4,1	14,3

De ce tableau on peut conclure que le système bancaire algérien, tout en étant largement ouvert depuis 1998, est dominé par les six banques publiques qui collectent en moyenne 90% des ressources et distribuent en moyenne 95% des crédits.

Les faibles parts de marché des banques privées peuvent s'expliquer par le fait que le secteur bancaire privé est de création récente et que les banques privées nationales orientent leurs actions sur le financement d'opérations spéculatives dont la rentabilité est immédiate (financement des importations) que sur le développement des entreprises, et les banques privées étrangères sont dans une situation d'attente et d'observation de la politique algérienne en matière des réformes économiques et bancaires. La part de marché des banques privées risque de chuter, après les décisions de liquidation des banques privées prises par la commission bancaire.

Dans ces conditions de sur liquidité bancaire, résultant de la politique menée par le Trésor, les banques publiques n'éprouvent pas un besoin vital pour déployer des actions agressives pour la collecte des ressources d'épargne disponibles sur le marché. Mais n'en demeure pas moins qu'en matière de ressources les banques publiques sont fragiles parce que fortement dépendantes du Trésor. A titre indicatif, il est à relever que plus de 30% des produits bancaires des banques publiques proviennent des intérêts servis par le Trésor.

Cette situation affecte d'autant la mission d'intermédiation du système bancaire.

Tableau n°13
Evolution des dépôts et crédits 1999-2002

Unité : milliards de dinars

	1999	2000	2001	2002
Dépôts	931,30	1441,8	1789,9	2127,3
Crédits	1150,7	933,7	1078,4	1266,8

Durant la période 1999-2002, les dépôts recueillis par le système bancaire ont augmenté de 43% par an, en moyenne, alors que les crédits accordés n'ont augmenté que de moins de 4%. En d'autres termes, l'augmentation significative des ressources des banques ne trouve pas le prolongement attendu au niveau du financement de l'économie.

b/Les crédits à l'économie et la liquidité de l'économie :

Durant la période allant de 1999 à 2002, le secteur bancaire est marqué par le faible développement du système de paiement comme en témoigne la croissance de la monnaie fiduciaire. On remarque également, d'après le tableau n°14, que le ratio de liquidité de l'économie enregistre une croissance chose qui reflète l'augmentation de l'offre de liquidité dans l'économie avec une légère capacité de mobilisation de l'épargne par les banques commerciales (voir ratio quasi-monnaie/ M2)

Tableau n°14
Evolution de la masse monétaire en Algérie 1998-2003

Unité : milliards de dinars

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Monnaie de base (monnaie de la banque centrale)	403,5	449,5	550,2	777,8	976,4	1152,2
Dont : monnaie fiduciaire	396,4	444,9	484,5	577,2	664,7	787,6
Masse monétaire M2	1592,5	1789,4	2022,5	2473,5	2901,5	3401,9
Dont : quasi-monnaie	766,1	884,2	974,3	1235,0	1485,2	1724
Ratio de liquidité M2/PIB	56,3	55,1	49,3	58,4	65,1	66,0
Quasi-monnaie/M2	0,48	0,49	0,48	0,50	0,51	0,50
Monnaie fiduciaire /M2	0,25	0,25	0,24	0,23	0,23	0,23
Multiplicateur monétaire (M2/monnaie de base)	3,9	4,0	3,7	3,2	3,0	2,95

Le multiplicateur monétaire reflète la tendance à la baisse de l'inflation, et l'absence de performances en matière de stabilité monétaire à en juger par l'expansion monétaire en terme de M2.

Conclusion :

Au terme de ce travail consacré à l'évaluation des performances du système bancaire algérien, on peut conclure :

- à la veille de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et de la mise en application des accords d'association avec l'UE, le système bancaire algérien est loin d'assurer le financement de la croissance et du développement économique.
- sur le plan institutionnel, plusieurs points de blocage ont été repérés notamment en ce qui concerne la composition de l'infrastructure financière algérienne et son contrôle.
- pour ce qui est de l'intermédiation financière, les banques publiques limitent leurs engagements vis-à-vis des entreprises et optent pour le placement de leurs liquidités (sur liquidité) sur le marché interbancaire à terme
- l'ouverture du système bancaire algérien au secteur privé n'a pas eu pour effet de dynamiser l'intermédiation financière du moment où les banques privées étrangères sont très prudentes et les banques privées nationales se lancent dans le financement des opérations spéculatives à gains faciles.
- les opérations d'assainissement et de recapitalisation des banques publiques n'ont pas amélioré la contribution de ces banques dans le financement de l'économie, bien au contraire ces liquidités ont eu des conséquences négatives sur la liquidité de l'économie et sur le rôle de régulateur que joue la Banque Centrale sur le marché monétaire.
- l'absence du marché et la transformation du marché monétaire en marché hors Banque centrale

pour cela l'actualisation et l'adaptation des dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit semblent indispensables.

Bibliographie :

- 1/ AMMOUR .B « le système bancaire algérien » édition dahlab, 1997
- 2/ NAAS .A « le système bancaire algérien » éditions inas, 2003
- 3/ GHERNAOUT .M « crises financières et faillite des banques algériennes » éditions gal, 2003
- 4/ « évolution économiques et monétaire en Algérie » rapport 2001 de la Banque Centrale
- 5/ « évolution économiques et monétaire en Algérie » rapport 2002 de la Banque Centrale
- 6/ DERDER.N « le rôle du système bancaire algérien dans le financement de l'économie » mémoire de magister, école supérieure de commerce d'Alger, octobre 1999.
- 7/ DERDER.N « le système bancaire algérien : passé, présent et avenir » mémoire d'études supérieures spécialisées en banques, Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, 1998.